



COMPTE RENDU SÉANCE DU 03 MAI 2010

Excusée: Laurence Andrieux

Subvention du CCAS

Le Conseil Municipal, décide de verser une subvention de 16300 € au CCAS de Pléchâtel.

Subvention Comité des Fêtes

Une subvention de 1750 € est accordée à l'association du Comité des Fêtes.

Contrat de maintenance des pompes de relevage

L'assainissement collectif communal est composé de dix pompes de relevage, celles-ci demandent un suivi technique hebdomadaire (de la part des services techniques communaux). Afin de pallier à d'éventuels incidents techniques pouvant perturber le système d'assainissement collectif, Le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre de la société ITT de Cesson Sévigné, proposant un contrat de maintenance assurant un contrôle et une vérification annuelle précise. D'autre part, ce contrat garantirait un délai d'intervention de 48 heures jours ouvrés. Celui-ci est de 1454 € HT par campagne à raison d'une campagne par an pour la vérification de tous les appareils.

Contrat de maintenance et de location des citernes gaz

Le contrat de maintenance, établi avec la société GAZARMOR, des quatre citernes de gaz (restaurant scolaire, école maternelle Henri Dès, salle des sports, vestiaire terrain des sports) est arrivé à échéance. Le Conseil Municipal renouvelle ce contrat pour un montant mensuel de 43.41 € HT.

Création d'une Agence Postale Communale

Un projet inacceptable de réduction des horaires de la Poste était en prévision pour notre commune. Compte-tenu de cette contrainte, Monsieur le Maire présente un projet de création d'une Agence Postale Communale, à compter du 1^{er} septembre 2010. Celle-ci sera gérée par la municipalité. La Poste versera à la Commune, une indemnité de 855 € mensuel correspondant à 60h d'ouverture par mois soit 14 heures hebdomadaire. Le projet municipal va au-delà des horaires d'ouverture indemnisés par la Poste et des horaires actuels. Ce service sera ouvert au public 26h par semaine soit 6 heures de plus qu'aujourd'hui. Le Conseil Municipal accepte la proposition de Mr le Maire. La Commune financera donc le coût des heures non prises en charge par la Poste et décide de recruter une personne à temps complet (à savoir : 26h de travail pour la Poste et 9h pour la Mairie).

Extension de la régie Bibliothèque

Le Conseil Municipal, décide l'extension de la régie de recettes de la bibliothèque municipale à l'encaissement de droits d'entrées liées aux animations.

Vente de bien situé dans le périmètre du droit de préemption

Le Conseil Municipal décide ne fait pas valoir son droit de préemption pour la vente de la parcelle ZB 200, située au lotissement de la Guesdonnière.

Devis travaux de la Ludothèque

Une des salles de la maison Pilard, principalement réservée à l'association de la ludothèque, va être agrandie (cloison abattue, mise aux normes des chauffages, déplacement des prises électriques, changement de la porte extérieure). Après présentation des différents devis le Conseil Municipal retient les propositions suivantes :

- Entreprise RIHET de Bourg des Comptes : chauffage spécial petite enfance : 1584.22 € HT
: électricité générale : 592 € HT
- Menuiserie COTTAIS de Bourg des Comptes : isolation, cloison, porte : 3664.84 € HT

Travaux cuisine salle du Chatellier

Par délibération du 6 avril 2010, le Conseil Municipal avait retenu la société HMI THIRODE pour l'aménagement de la cuisine de la salle municipale du Châtellier. Compte tenu des futures installations et des contraintes liées au bâtiment existant, le Conseil Municipal décide d'accepter les devis complémentaires suivants :

- Pose d'un habillage de cuisson, société HMI de Vezin le Coquet : 678.70 € HT
- Electricité – plomberie (sanitaires), entreprise RIHET de Bourg des Comptes : 3764.10 € HT
- Electricité – plomberie (cuisine), entreprise RIHET de Bourg des Comptes : 1296.98 € HT